



JUSQU'À

50 € REMBOURSÉS

SUR VOTRE FACTURE

Pour l'achat d'un téléphone dans le cadre d'un renouvellement de mobile avec la souscription d'un forfait 150Go 5G ou 150Go 5G Pro en magasin ou sur [sfr.fr](https://www.sfr.fr)



Offre valable du 10/05/2023 au 05/06/2023 inclus

Êtes-vous éligible ? Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous

- Vous êtes déjà client SFR ou SFR La Carte ou RED by SFR.
- Vous avez acheté, entre le 10/05/2023 et le 05/06/2023, un des équipements suivants :
 - APPLE : iPhone (6S, 6S Plus, 7, 7 Plus, 8 256Go, 8 Plus, X, XR, XS, XS Max, 11, 11 Pro, 11 Pro Max, SE, 12 mini, 12, 12 Pro, 12 Pro Max, 13 mini, 13, 13 Pro, 13 Pro Max, 14, 14 Plus, 14 Pro, 14 Pro Max)
 - CROSSCALL : Action X5, Core (M5, X4, X5, Z5)
 - FAIRPHONE : 3+, 4 5G
 - GOOGLE : Pixel (6, 6A, 6 Pro, 7, 7A, 7 Pro)
 - HONOR : Magic (4 Lite, 4 Pro, 5 Lite, 5 Pro), 50 5G, 70 5G
 - HUAWEI : Mate40 Pro, Mate50 Pro, Mate XS, Mate X3, P30, P30 Pro NE, P30 lite, P30 lite XL, P40 lite, P40, P40 Pro, P50 Pro, P50 Pocket, P60 Pro
 - OPPO : A77, A78, Find (N2 Flip, X2 Lite, X2 Neo, X2 Pro, X3 Lite, X3 Neo, X3 Pro, X5 Lite, X5, X5 Pro), Reno (2, 4, 4 Pro, 4Z, 6, 6 Pro, 8 Lite 5G, 8 5G, 8 Pro 5G)
 - SAMSUNG : Galaxy (A33 5G, A34 5G, A54 5G, A42 5G, A50, A51, A51 5G, A52 4G, A52 5G, A52S 5G, A53 5G, A70, A71, A8, A80, Note10, Note10+, Note10 Lite, Note20 4G, Note20 5G, Note20 Ultra, S8, S9, S9+, S10e, S10, S10+, S10 5G, S20 4G, S20 5G, S20+ 4G, S20+ 5G, S20 Ultra, S20 FE, S20 FE 5G, S21 FE, S21, S21+, S21 Ultra, S22, S22+, S22 Ultra, S23, S23+, S23 Ultra, Z Flip, Z Flip 5G, Z Flip3, Z Flip4, Z Fold 2, Z Fold3, Z Fold4)
 - SONY : Xperia (1 II, 1 IV, 10 II, 10 III, 10 IV, 5 II, 5 III, 5 IV)
 - VIVO : V21, V23, Y76
 - XIAOMI : Mi 10 Lite, Mi 10, Mi 10 Pro, Mi 10T Lite, Mi 10T, Mi 10T Pro, Mi Note 10, Mi 11, Mi 11 Lite, Mi 11i, Mi 11 Ultra, 11 Lite, 11T, 11T Pro, 12, 12 Pro, 12 Lite, 12T, 12T Pro, 13, 13 Pro, 13 Ultra, Redmi Note (10 Pro, 11 Pro, 12 Pro, 12 Pro+)
- Vous avez souscrit entre ces mêmes dates en magasin ou sur [sfr.fr](https://www.sfr.fr), un renouvellement de mobile vers un forfait 150Go 5G ou 150Go 5G Pro avec un engagement de 24 mois ou
Vous avez fait un renouvellement de mobile dans le cadre de l'avantage Tremplin suite à un changement d'offre (SFR La Carte ou RED by SFR) vers un forfait 150Go 5G ou 150Go 5G Pro avec un engagement de 24 mois.

Jusqu'à 50 € remboursés sur facture. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, des 2 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment profiter de cette offre ?

Connectez-vous sur odr.sfr.fr dans les 30 jours suivant votre achat.

- Sélectionnez l'offre de remboursement concernée
- Saisissez votre identifiant et mot de passe SFR
- Saisissez votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier
- Validez votre demande

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier

Et après ?

- Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 9 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral des 2 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.
- Pour suivre votre demande, rendez-vous sur odr.sfr.fr

ODR_RM_SFR_150Go_50_100520230002

Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2W/kg. Vous bénéficierez de ce remboursement sous forme d'avoir sur une ou plusieurs factures (en fonction du montant mensuel de votre facture) jusqu'à épuisement du montant de l'avoir. Dans l'hypothèse où le client bénéficie déjà d'un avoir sur facture, ce dernier ne bénéficiera du remboursement par avoir de la présente offre qu'une fois le montant du précédent avoir déduit. Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 05/12/2023. Un seul remboursement par numéro d'appel dans la limite de 2 par foyer (même nom, même adresse).

SFR - R.C.S. Paris 343 059 564 - 16 rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris
SFR FIBRE SAS - R.C.S. Meaux 400 461 950 - 10 rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne
Ref: Coupon